



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

000172 **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Franck ROMAN
Tel : 04 92 30 20 93
Mél : ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le

25 MARS 2024

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Travaux de mise en eau du canal du Brec sur le Var sur la commune d'ENTREVAUX - **Notification de décision**

V/Réf : Déclaration reçue par voie électronique le 19 mars 2024 (*bureau d'étude Hydro-géo Conseils*)

Pièces jointes : récépissé de déclaration
arrêté de prescriptions générales
prescriptions OFB

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 19 mars 2024 vous avez déposé un dossier de déclaration concernant les travaux de mise en eau du canal du Brec sur le Var sur la commune d'ENTREVAUX.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération. J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier, sous réserve du respect des prescriptions indiquées dans le récépissé.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu de la rubrique concernée par votre opération, ainsi que les prescriptions particulières de l'Office Français de la Biodiversité.

Par ailleurs, vous voudrez bien afficher en mairie pendant une durée minimale d'un mois pour information le récépissé ainsi que le présent courrier. A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

(../..)

**Monsieur le Maire
Mairie d'ENTREVAUX
2, place Charles PANIER
04320 ENTREVAUX**

Enfin, je vous rappelle que mon service est dans l'attente d'un dossier de régularisation administrative du prélèvement d'eau alimentant le canal du Brec et du plan d'eau de loisirs du camping communal du Brec avant le 31 décembre 2024 (cf courrier du 28 février 2024).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint

Vincent MAYEN



Copie :

sd04@ofb.gouv.fr
jean-pierre.lavocat@ofb.gouv.fr
julie.guimelli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Sous-Préfecture de Castellane